

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 24 février 1951.

N° 439/Ens.

OBJET:

Admission Dahomed
Miru Musa.



Monsieur le Président,

Suite à votre n° 1609/Ens. du 8 décembre 1950

Objet Admission dans les écoles européennes du sieur DAHOMED MIRU MUSA, j'ai l'honneur de vous communiquer en annexe le questionnaire détaillé envoyé à l'Administrateur de Territoire de la résidence de l'intéressé et ses réponses. J'espère que ce document permettra à la Commission de se former une conviction.

L'Administrateur Chef du Territoire, ff., J. KIRSCH,

A Monsieur le Président de la
Commission Scolaire
à
COSTERMANSVILLE.